

Motion d'ajournement

poulets». Nous sommes tout petits auprès d'un énorme éléphant. Nous devons veiller à nous protéger. Tel est l'objet de cet amendement. Si nous ne le reconnaissons pas, pourquoi alors prévoir un examen? Le gouvernement ne se débarrasse pas entièrement de l'AEIE. Il prévoit un examen dans le projet de loi. Nous prétendons que cet examen est trop limité et nous tentons de le modifier afin de le rendre plus valable, plus efficace.

• (1600)

Je dirai en terminant que sir John A. Macdonald, ce grand premier ministre conservateur, se retournerait dans sa tombe s'il voyait ce que fait le gouvernement. Notre colonie est devenue un pays grâce à la clairvoyance de sir John A. Macdonald qui a osé entreprendre la construction d'un chemin de fer. Nous redevenons maintenant une colonie. Le premier ministre (M. Mulroney) est le caniche de Ronald Reagan. Quand M. Reagan veut faire une promenade au premier ministre, il le met en laisse et le fait sortir. Nous avons pour ainsi dire ouvert toutes grandes nos portes dans les domaines de la défense, de la culture, des affaires étrangères et maintenant de l'économie. Si cela pouvait être de quelque utilité, je dirais très bien, mais je crois que nous nous rendrons compte qu'après avoir accueilli les investissements étrangers nous continuerons à être relégués au second plan. Nous avons toujours un chômage élevé et il ne disparaîtra pas, surtout pas en supprimant l'AEIE. Ce ne sont que de vains espoirs. En fait, je ne sais même pas si nous recevrons tant que cela d'investissements étrangers. Nous devons offrir quelque-chose à ces investisseurs. Il faut qu'ils aient quelque-chose qui les attire et je ne pense pas que nous l'ayons.

Il y a une autre politique économique possible. Nous l'avons mentionnée dans le rapport de notre groupe de travail sur l'emploi. C'est la vieille expression québécoise, «maîtres chez nous»; j'entends par là que nous devrions posséder nos biens et compter sur nos propres investissements. Nous n'avons pas à utiliser la technologie et l'argent des autres. Nous avons tout cela ici. Nous devrions relever le niveau de notre enseignement, protéger notre technologie et encourager les secteurs où nous excellons.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît. La période de 10 minutes du député est terminée.

M. Waddell: Puis-je conclure, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Charest): Non. Je ferais respectueusement remarquer au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) que je lui ai fait signe que la période de 10 minutes dont il disposait se terminait.

questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—Les mines—*a*) L'agrandissement de la raffinerie de la Falconbridge en Norvège. *b*) L'octroi des permis d'exportation; l'honorable député de Papineau (M. Ouellet)—Le transport ferroviaire—*a*) Les mises à pied au CN. *b*) Le transfert des responsabilités vis-à-vis des employés du CN qui pourraient être mutés à VIA Rail.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, concernant l'investissement au Canada, dont le comité permanent de l'expansion économique régionale a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n° 1 de M. Axworthy et n° 2 de M. Langdon (p. 4001).

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, à mon avis, en présentant la motion n° 1 nous devons faire un retour en arrière sur le souhait constant d'une plus grande clarté exprimée par tous ceux qui ont comparu devant le Comité. Le ministre, lui-même, a admis dans sa déclaration que, lorsqu'on parlait de communauté d'investissement, il était extrêmement important que le Parlement canadien exprime ses intentions d'une façon parfaitement claire et sans la moindre source de confusion et d'ambiguïté.

C'est précisément dans ce but que nous proposons la motion n° 1. Il s'agit d'abord de démontrer catégoriquement que cette mesure constitue essentiellement un mécanisme d'examen de l'investissement étranger. Qu'il soit faible, inefficace, qu'il n'ait aucune portée restreinte, il n'en demeure pas moins un mécanisme d'examen. En cherchant d'une façon ou d'une autre à dissimuler ce fait dans le projet de loi, on nous empêche de faire comprendre comme il le faudrait aux milieux financiers, canadiens ou à l'étranger, à quoi vise cette mesure.

Nous voulons faire ressortir la nécessité que les investissements soient nettement avantageux pour le Canada. Une des plus grandes préoccupations que nous avons exprimées lors du débat en deuxième lecture et lors des séances du comité, et sur laquelle les témoins sont venus témoigner à maintes reprises, c'est que l'investissement étranger n'apporte pas en soi un bonheur sans mélange. Il importe au contraire de l'évaluer et d'en évaluer les conséquences en matière d'emploi, de technologie de pointe et d'avantages économiques directs. On a cité divers exemples pour montrer que l'investissement étranger pouvait servir en réalité à supprimer des emplois, à ralentir le développement technologique, à nuire à la performance économique du Canada, voire à entraver l'action de nouvelles entreprises dans le secteur de la technologie de pointe.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des